

COMMUNE DE ROUSSIEUX
26510

2024 - 019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 2-15092024

Séance du 15 septembre 2024

Date de convocation : 02/09/2024

L'an deux mille vingt quatre le 15 septembre à 9 heures 00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Didier GIREN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de présents : 5

Etaient présents : Mme et MM. VOLLE Christiane, STERN André, ROVIRA Carine, GIREN Didier, MILLOT Lukas.

Etait excusée : BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, ROBERT Didier.

Objet de la délibération : Désignation d'un hydrogéologue agréé pour avis dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique pour la mise ne place des périmètres de protection de captage

- Vu l'article R1321-6 du code de la santé publique.

Afin de permettre la création d'un réseau d'adduction d'eau potable sur la commune, le conseil a fait procéder à une étude des ressources disponibles. L'adéquation besoins-ressources réalisée par le bureau d'étude spécialisé Cohérence conclue que la source de Merme est la seule à offrir toutes les garanties quantitatives, qualitatives et techniques pour alimenter ce futur réseau.

Le conseil décide de poursuivre ce dossier en demandant au préfet la déclaration d'utilité publique pour le prélèvement en eau à la source de Merme et la protection du captage. Dans le cadre de cette procédure, il est nécessaire de solliciter l'A.R.S. pour la désignation d'un hydrogéologue agréé qui sera chargé de valider le choix de la ressource, de vérifier la quantité prélevable disponible et d'établir par la suite les périmètres de protection.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter la désignation d'un hydrogéologue agréé auprès de l'A.R.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **autorise** le Maire à solliciter la désignation d'un hydrogéologue agréé auprès de l'A.R.S. et plus généralement à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX

Le 15 septembre 2024

Le Maire,

Didier GIREN
Maire
23 sept. 2024